

M. Mulroney: La députée n'a jamais surmonté le chagrin de voir qu'après son départ de Queen's Park, les choses se sont améliorées.

Des voix: Bravo!

M. Foster: Qu'est-ce que vous avez contre Frank?

M. Nystrom: Est-ce que Bill Davis serait content de cela?

M. le Président: A l'ordre.

M. Mulroney: Je me suis absenté pendant 15 jours ouvrables pour aller en Europe, à Regina, à Moscou et ailleurs. Mon taux de présence, en comptant les affaires publiques, est d'environ 65 p. 100. Celui du chef de l'opposition et du chef du NPD est à peu près le même. Il devrait tenir compte de mon temps de déplacement.

Avec ce que ses députés fabriquent à Toronto, le NPD a dû adopter pour nouveau slogan: «Si tu me sérénades, ce sera l'embrassade».

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'ADMINISTRATION

LES DIRECTIVES CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, le premier ministre n'a pas répondu à ma question. En fait, la désinvolture avec laquelle il répond à une question aussi sérieuse est nettement contraire à ce qu'il avait affirmé dans le discours du trône, à savoir: «Mon gouvernement entend redonner aux Canadiens le sentiment que le Parlement est vraiment la voix des citoyens, que le gouvernement est là pour les servir». Le premier ministre est-il sincère lorsqu'il dit donner la priorité au Parlement? Il n'a pas répondu à la question que lui a posée mon collègue. Je vais la lui poser à nouveau et lui citer un extrait des directives en matière de conflit d'intérêts. Voici:

Les ministres ne doivent pas accorder de traitement de faveur en matière officielle à des parents ou amis ou à des organismes dans lesquels...

M. le Président: A l'ordre. En chahutant et en criant que ce n'est pas là une question supplémentaire, les députés m'empêchent d'entendre la question et, partant, de déterminer si c'en est une. Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Allmand: Monsieur le Président, compte tenu de cette directive en matière de conflit d'intérêts, comment le premier ministre peut-il dire que le ministre de la Justice était justifié de nommer ses fils mandataires juridiques...

● (1500)

M. le Président: A l'ordre. Maintenant que j'ai entendu la question, je peux dire qu'il ne s'agit absolument pas d'une question supplémentaire.

* * *

LES PÊCHES

LA PÊCHE AU LARGE DE LA CÔTE OUEST PAR DES NAVIRES ÉTRANGERS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des

Recours au Règlement—M. Allmand

Océans, qui vient de passer derrière les rideaux. Le ministre avait été outré en apprenant que des flottilles étrangères pêchaient à l'excès sur la côte est. Pourtant, sur la côte ouest, il n'y a pas d'observateurs des navires de pêche étrangers, il n'y a aucune surveillance des interceptions par les pêcheurs japonais et asiatiques et il n'y a certes pas de programme de recherche ou d'étiquetage du poisson en haute mer. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il peut y avoir des études, des enquêtes, des programmes de surveillance et des observateurs sur la côte est, alors qu'il n'y a rien sur la côte ouest?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Oui, monsieur le Président. Cela dépend de la zone territoriale de 200 milles.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Je voudrais bien que le ministre prenne le temps de se renseigner sur ce qui fait la différence au juste. Ses adjoints ont dit au comité qu'il n'y avait pas un seul dollar mis de côté pour des observations, un service de surveillance ou un programme de recherche ou d'étiquetage du poisson en haute mer. Comment le ministre peut-il porter le titre de ministre des Pêches et des Océans s'il néglige totalement d'assumer ses responsabilités à l'égard du secteur de la pêche de la côte ouest?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, les interceptions dont le député veut certainement parler ont lieu loin au large des côtes dans le Pacifique et au-delà de notre zone territoriale de 200 milles.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, à l'exception de quatre, les pétitions présentées par les députés le mercredi 5 juin 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

Certaines pétitions présentées par la députée de New Westminster-Coquitlam (M^{me} Jewett) ne sont pas conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA LÉGITIMITÉ D'UNE QUESTION SUPPLÉMENTAIRE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, durant la période des questions d'aujourd'hui, ma première intervention a porté sur le sérieux que le premier ministre (M. Mulroney) accorde à la période des questions. Après sa réponse, j'ai voulu, par une question supplémentaire, voir ce que sa réponse valait, car il n'avait pas répondu à des questions que nous lui avions posées précédemment. Je ne comprends pas, monsieur le Président, comment vous avez pu dire que ce n'était pas une question supplémentaire se rattachant à la précédente, qui portait sur le respect que le premier ministre accorde à la période des questions, lorsque nous traitons de sujets auxquels il est le seul à pouvoir répondre.